



PLU intercommunal de la CDA de la Rochelle



Présentation des enjeux de l'Etat



Jeudi 19 novembre 2015
Salle des Dames Blanches



SOMMAIRE

1 – Les ambitions d'un PLUi pour l'Etat

2 – Le diagnostic territorial de l'Etat : une analyse géo-systémique du territoire réalisée en 2014

3 – Du diagnostic de territoire au repérage des enjeux :

3.1 – Diagnostic / milieu naturel

3.2 – Diagnostic / milieu anthropique

3.3 – Enjeux d'aménagement et de développement Durable

4 – Les attentes de l'Etat

1 – Les ambitions d'un PLU Intercommunal pour l'Etat

Contexte

- National : 280 démarches de PLUi
- Régional en Poitou-Charentes : 14 projets, 6 prescrits en cours d'élaboration et 2 approuvés, 1 en révision.
- **Départemental** : **1^{er} PLUi prescrit** en cours d'élaboration de la **CDA de la Rochelle**, 4 projets de PLUi

Ce que l'Etat attend d'un PLUi :

L'émergence d'un **projet de territoire partagé**,

- s'articulant avec les politiques locales et nationales d'aménagement,
- et tenant compte des spécificités du territoire.

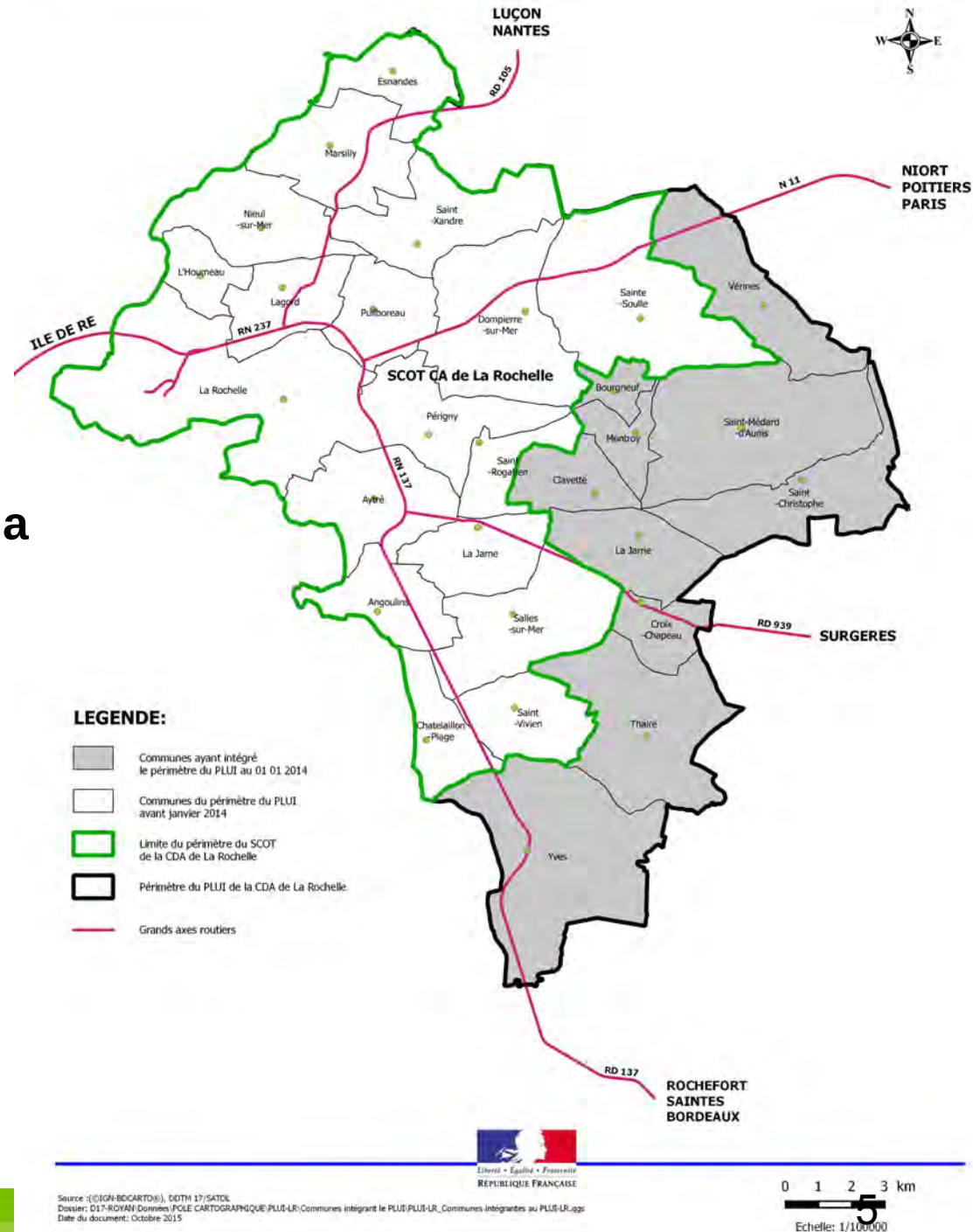
PLUi CDA La Rochelle

► un périmètre élargi
au 1^{er} janvier 2014 à
28 communes :

+ 10 communes,
+ 12 125 ha, soit 37 % de la
CDA,
+ 15 403 habitants soit 9 % de la
CDA (2012),

► Un territoire représentant :

- 4,76 % de la surface
départementale
- 26 % de la population de la
Charente-Maritime (2012)



Les ambitions d'un PLUi

de la **COHERENCE**

- l'émergence de **projet de territoire partagé** à une échelle pertinente avec une vision prospective de 10 à 15 ans
- la mise en cohérence des politiques sectorielles (PLH, PDU) au sein du PLUi

de l'**EFFICACITE**

- la présentation d'un **projet opérationnel**, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation du territoire et des territoires voisins

de la **SOLIDARITE**

- la **mutualisation** des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré

Le PLUI : une démarche participative

Un [diagnostic et des enjeux partagés](#) par les élus, les acteurs économiques, les personnes publiques associées...

Une [Charte de gouvernance](#) signée par tous les élus le 30 octobre 2014

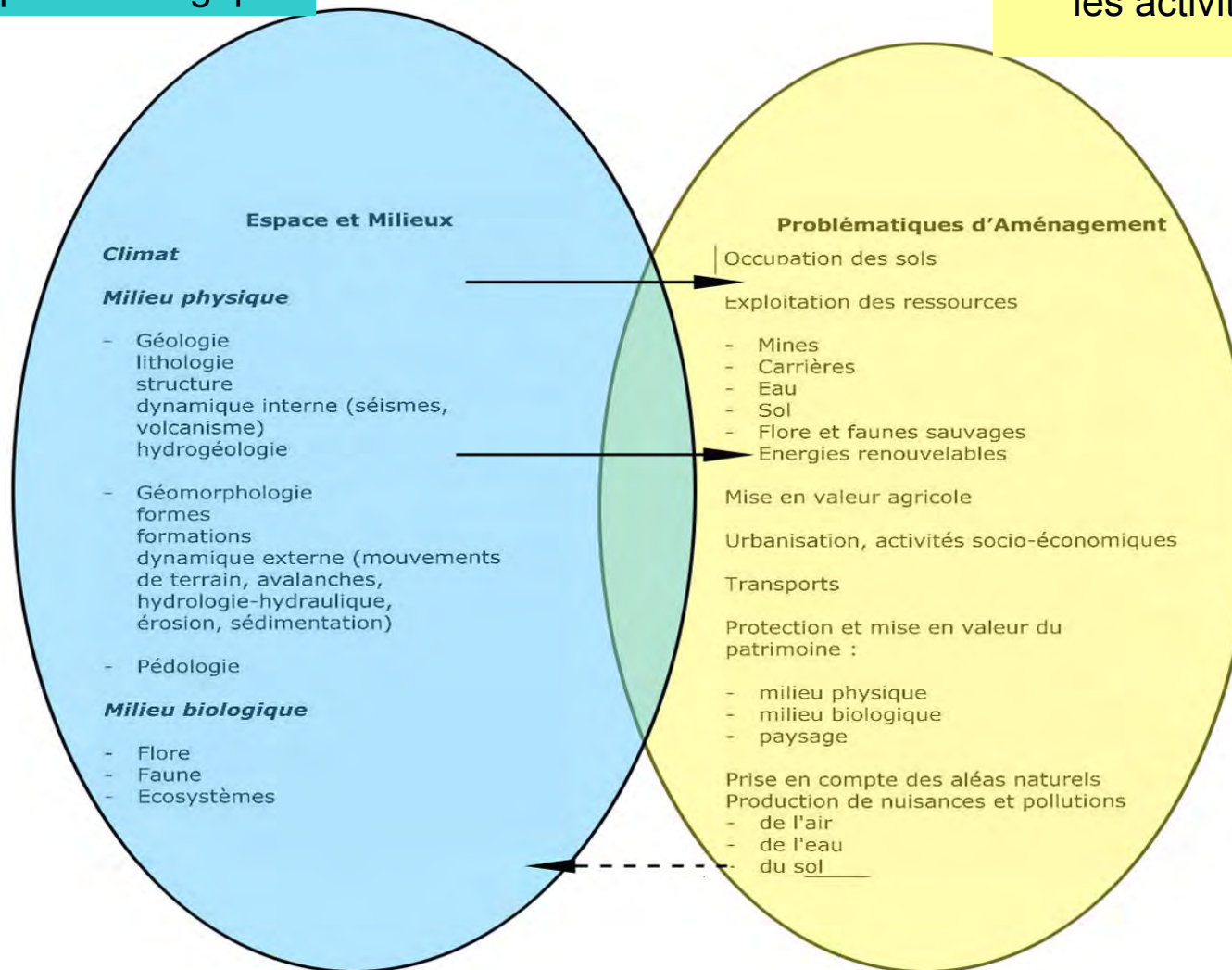
Des [Conférences des maires](#) permettant la validation des étapes importantes de l'élaboration du PLUi et la garantie de la prise en compte de l'avis de chaque commune

Une [logique de communication](#) instaurant le dialogue et la concertation avec la population locale

2 – Le diagnostic territorial de l’Etat : une analyse géo-systémique du territoire réalisée en 2014

La sphère "Espace-Milieux " le milieu physique et biologique

La sphère "Aménagement" les activités humaines



L'interface entre les deux sphères permet de dégager les problématiques d'aménagement.

En quoi les activités anthropiques ont modelé le milieu, l'ont utilisé, l'ont transformé ?

Sont elles compatibles ou pas avec le fonctionnement de l'environnement ?

Comment envisager un avenir durable où co-évoluent système socio-économique et biosphère ?

LES 6 ETAPES CLEFS DE LA METHODE

ETAPE 1 : Sphère « Espace – Milieu naturel »

Détermination et caractérisation des unités géographiques

ETAPE 2 : Sphère anthropique « Aménagement »

Prise en compte des éléments d'occupation du sol

ETAPE 3 : Analyse AFOM

Aptitudes et Contraintes du milieu naturel

Atouts/Opportunités et Faiblesses/Menaces du milieu anthropique

ETAPE 4 : ENJEUX DE DD

(environnementaux, économiques, sociaux et de gouvernance)

ETAPE 5 : (In)Compatibilités avec les caractéristiques et le fonctionnement du milieu naturel

ETAPE 6 : (Ré)orientations / perspectives de développement

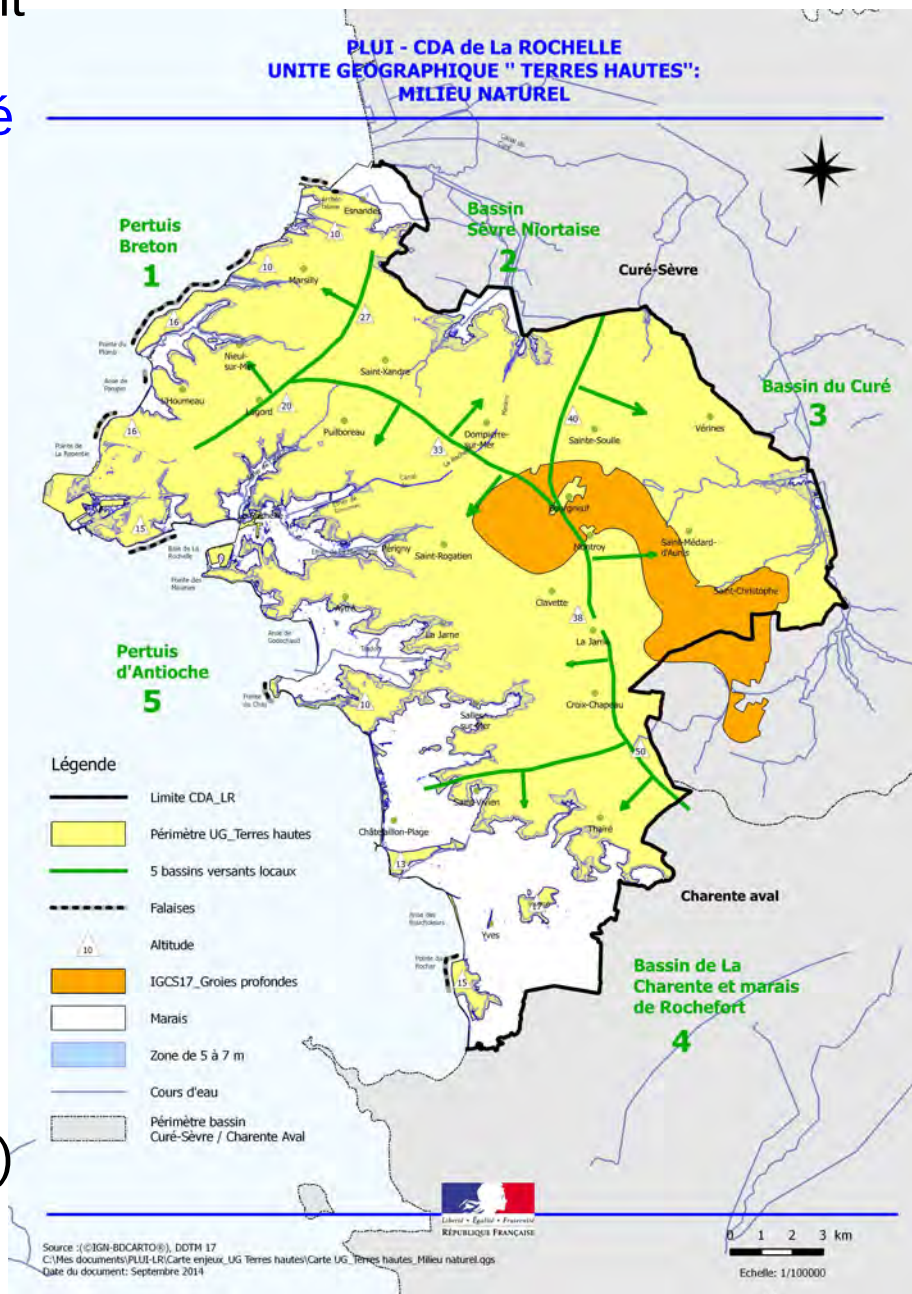
3. Du diagnostic de territoire au repérage des enjeux :

3.1. Diagnostic / milieu naturel

3.2. Diagnostic / milieu anthropique

3.1. Etat des lieux et dynamiques du milieu naturel

- ▶ Un territoire littoral dont le **trait de côte varie** en permanence, très exposé aux aléas climatiques.
- ▶ Un territoire très accessible, mais vulnérable à la submersion.
- ▶ 2 bassins hydrographiques et des cours d'eau côtiers, mais une **ressource en eau fragile**
- ▶ Un territoire au **climat océanique doux et ensoleillé**, mais qui connaît des événements climatiques extrêmes (sécheresse, tempêtes...)



- ▶ Des **ressources naturelles variées**, pour certaines surexploitées, pour d'autres non mobilisées
- ▶ Une **biodiversité remarquable** résultant des échanges entre différents milieux, mais menacée
- ▶ Un territoire aux **multiples paysages** qui disparaissent ou se dégradent progressivement

3.1. Aptitudes et contraintes / Milieu naturel

Aptitudes

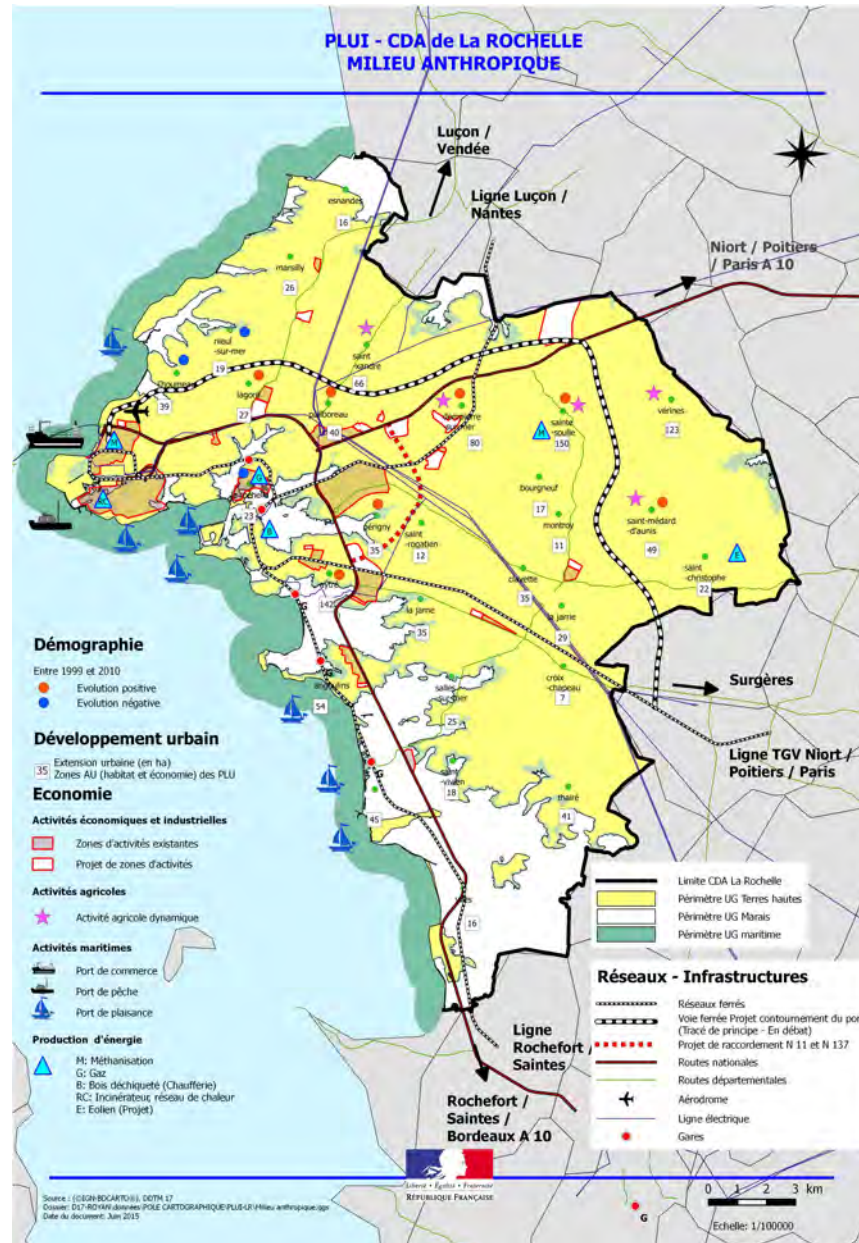
- ▶ Attractivité du territoire liée à sa position littorale et à son climat
- ▶ Ressources naturelles diversifiées
- ▶ Biodiversité remarquable liée à l'interface « Terre-Mer »

Contraintes

- ▶ Sensibilité et vulnérabilité du territoire aux changements et aléas climatiques
- ▶ Fragilité des ressources et des milieux naturels

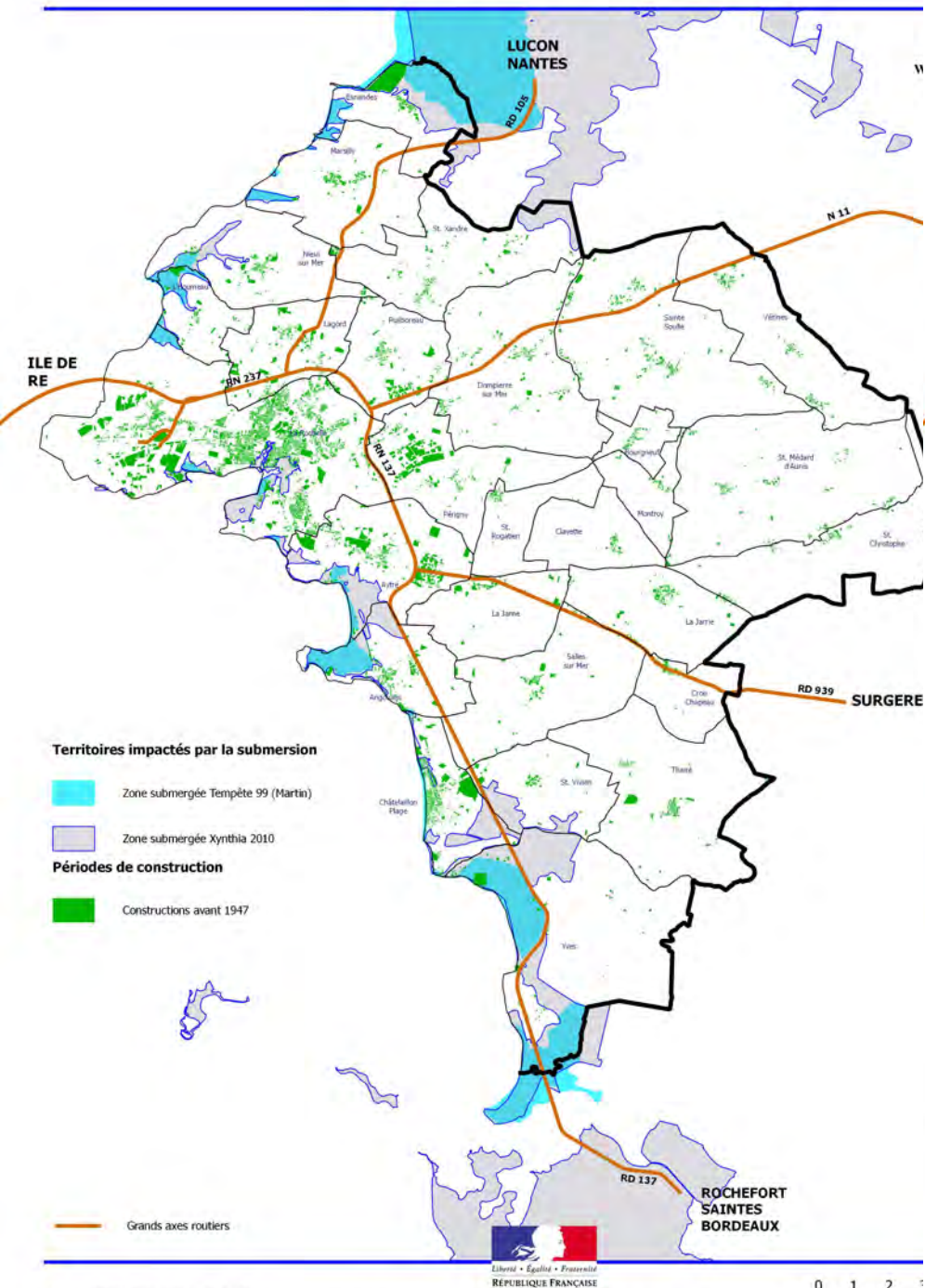
3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

- ▶ Un territoire attractif.
- ▶ Une **démographie** dont la **dynamique** s'explique essentiellement par les apports migratoires.
- ▶ Une **population « temporaire »** (étudiants, touristes) **très importante** en période estivale.
- ▶ Des **densités de population très contrastées** sur le territoire, qui diminuent d'ouest en est



- ▶ Une **croissance urbaine toujours soutenue**, se diffusant de plus en plus loin vers l'Est, et portée aujourd'hui par les communes de la 3ème couronne.
- ▶ Une **artificialisation du sol importante** impactant les espaces naturels et agricoles
- ▶ Une **pression foncière et urbaine forte** sur les secteurs littoraux, la ville et sa périphérie immédiate

PLUI - CDA de La ROCHELLE
ETAPES DU DEVELOPPEMENT URBAIN



Territoires impactés par la submersion

- Zone submergée Tempête 99 (Martin)
- Zone submergée Xynthia 2010

Périodes de construction

- Constructions avant 1947

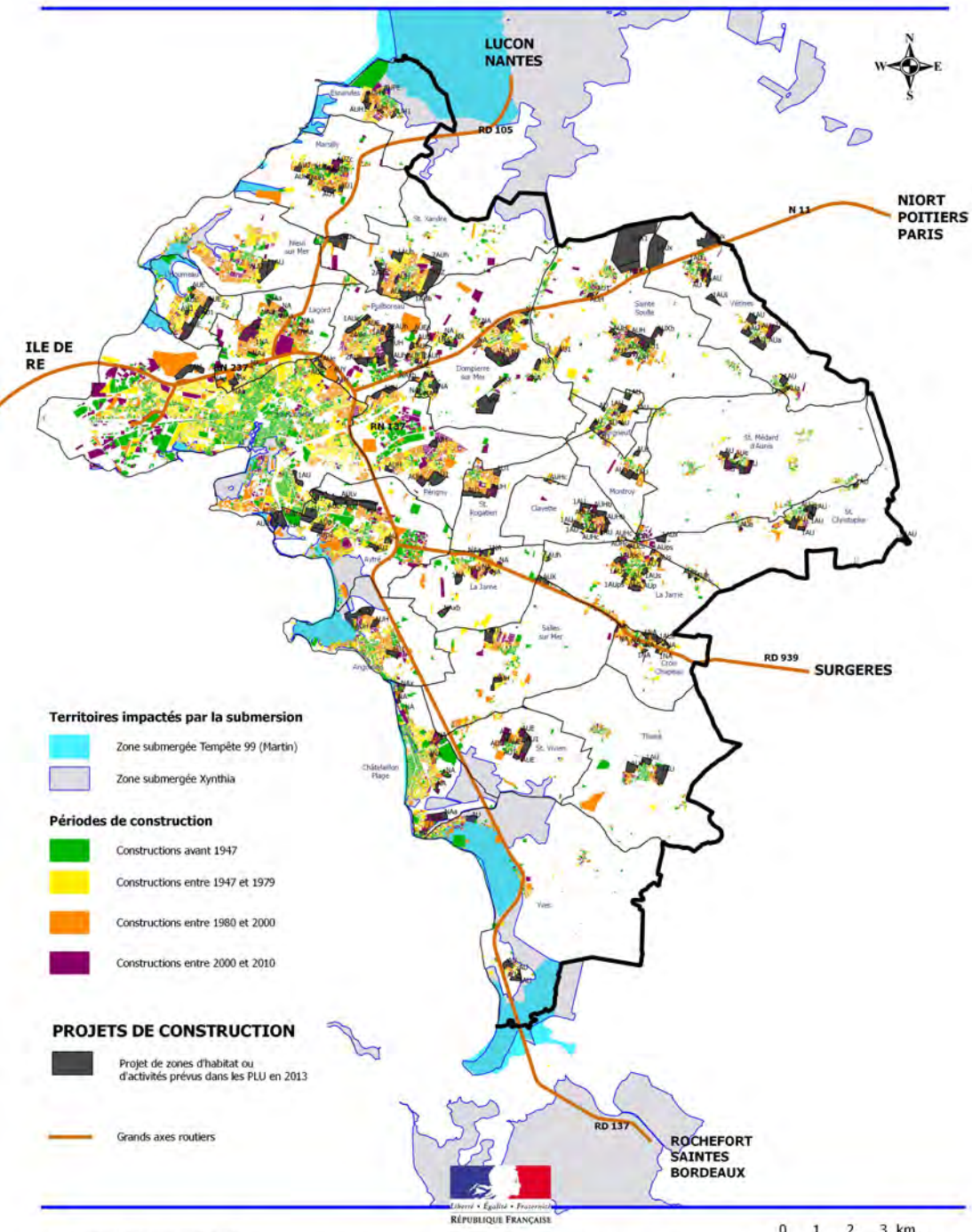
Grands axes routiers

Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0 1 2 3 km

Echelle: 1/100000

PLUI - CDA de La ROCHELLE
ETAPES DU DEVELOPPEMENT URBAIN



Territoires impactés par la submersion

- Zone submergée Tempête 99 (Martin)
- Zone submergée Xynthia

Périodes de construction

- Constructions avant 1947
- Constructions entre 1947 et 1979
- Constructions entre 1980 et 2000
- Constructions entre 2000 et 2010

PROJETS DE CONSTRUCTION

- Projet de zones d'habitat ou d'activités prévus dans le PLU en 2013

Grands axes routiers

Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

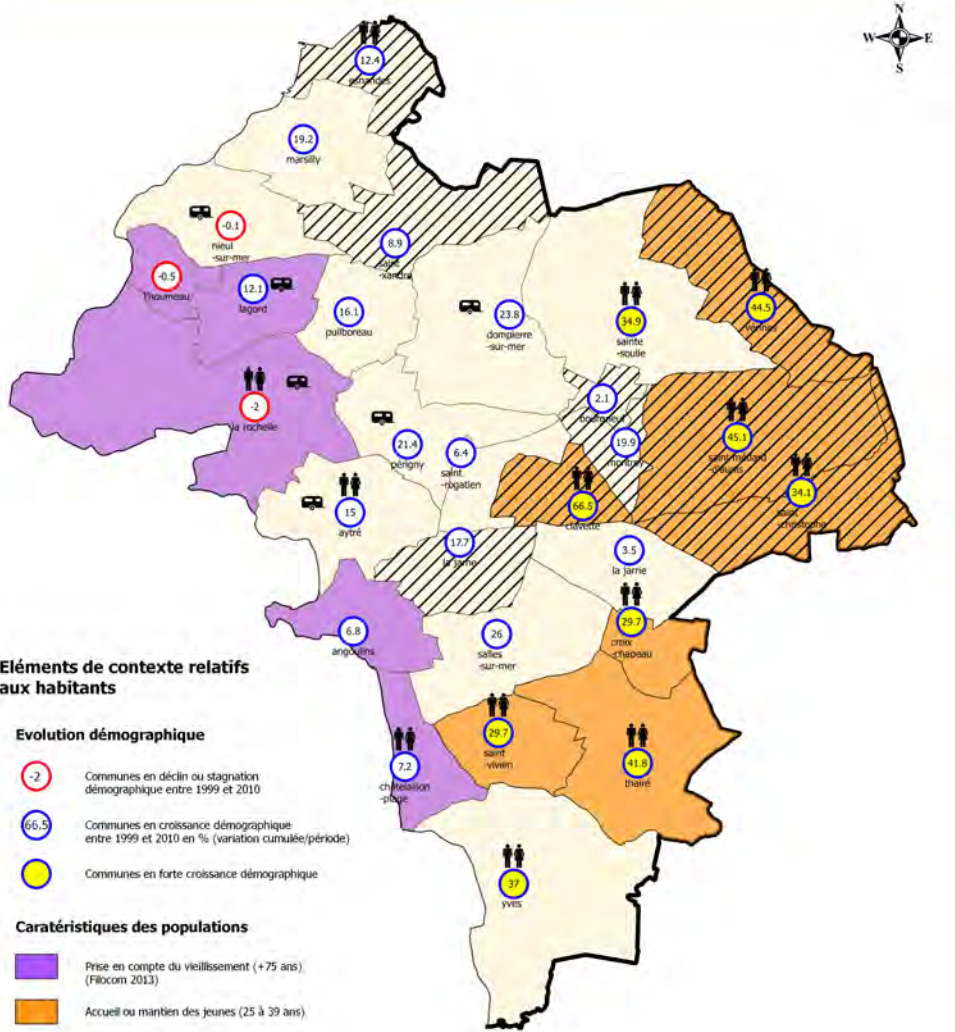
0 1 2 3 km

Echelle: 1/100000

3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

PLUI - CDA de La ROCHELLE
UNITE GEOGRAPHIQUE " TERRES HAUTES":
DIAGNOSTIC SOCIAL

Volet social



► Des évolutions démographiques restant soutenues mais en net ralentissement, s'accompagnant :

* d'une **progression rapide du nombre des ménages**

* et d'une **accélération du vieillissement**, en particulier sur les communes littorales

► Des ménages dont les **ressources sont modestes**

► Des **évolutions sociales contrastées** entre la ville, les secteurs littoraux, et les territoires moins urbains.

3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

Volet Habitat

PLUI - CDA de La ROCHELLE
UNITE GEOGRAPHIQUE " TERRES HAUTES":
DIAGNOSTIC HABITAT

► Des **besoins en logements toujours plus importants**, en particulier pour certains publics spécifiques.

► Une **inadéquation de l'offre à la demande**.

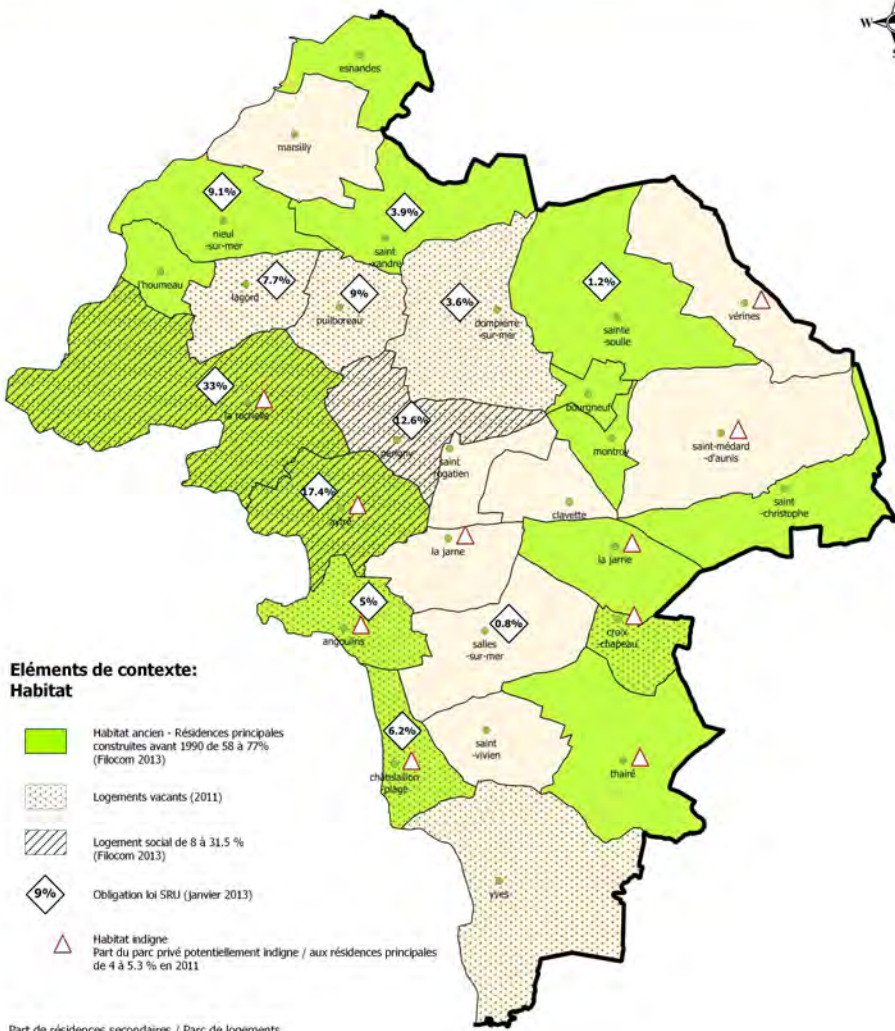
► une **forte tension du marché** du logement, accentuée sur certaines communes par la concurrence de la location touristique, en progression.

► une **spécialisation territoriale de l'habitat** qui s'accompagne d'une spécialisation sociale de certains parcs.

► des **logements privés** permettant d'accueillir les nouveaux habitants, mais jouant aussi le rôle de parc social de fait.

► un **parc de logements** notamment privés, **nécessitant des travaux consistants**, notamment sur le parc construit avant les années 80.

► un **parc locatif social public** qui a progressé, mais qui reste insuffisant au regard des besoins.



Eléments de contexte:
Habitat

- Habitat ancien - Résidences principales construites avant 1990 de 58 à 77% (Filocom 2013)
- Logements vacants (2011)
- Logement social de 8 à 31.5 % (Filocom 2013)
- Obligation loi SRU (Janvier 2013)
- Habitat indigne
Part du parc privé potentiellement indigne / aux résidences principales de 4 à 5.3 % en 2011

Part de résidences secondaires / Parc de logements

8 % sur toute la CDA _ 9 % La Rochelle
10 % Angoulins _ 32 % Châtellillon-plage
12 % Yves



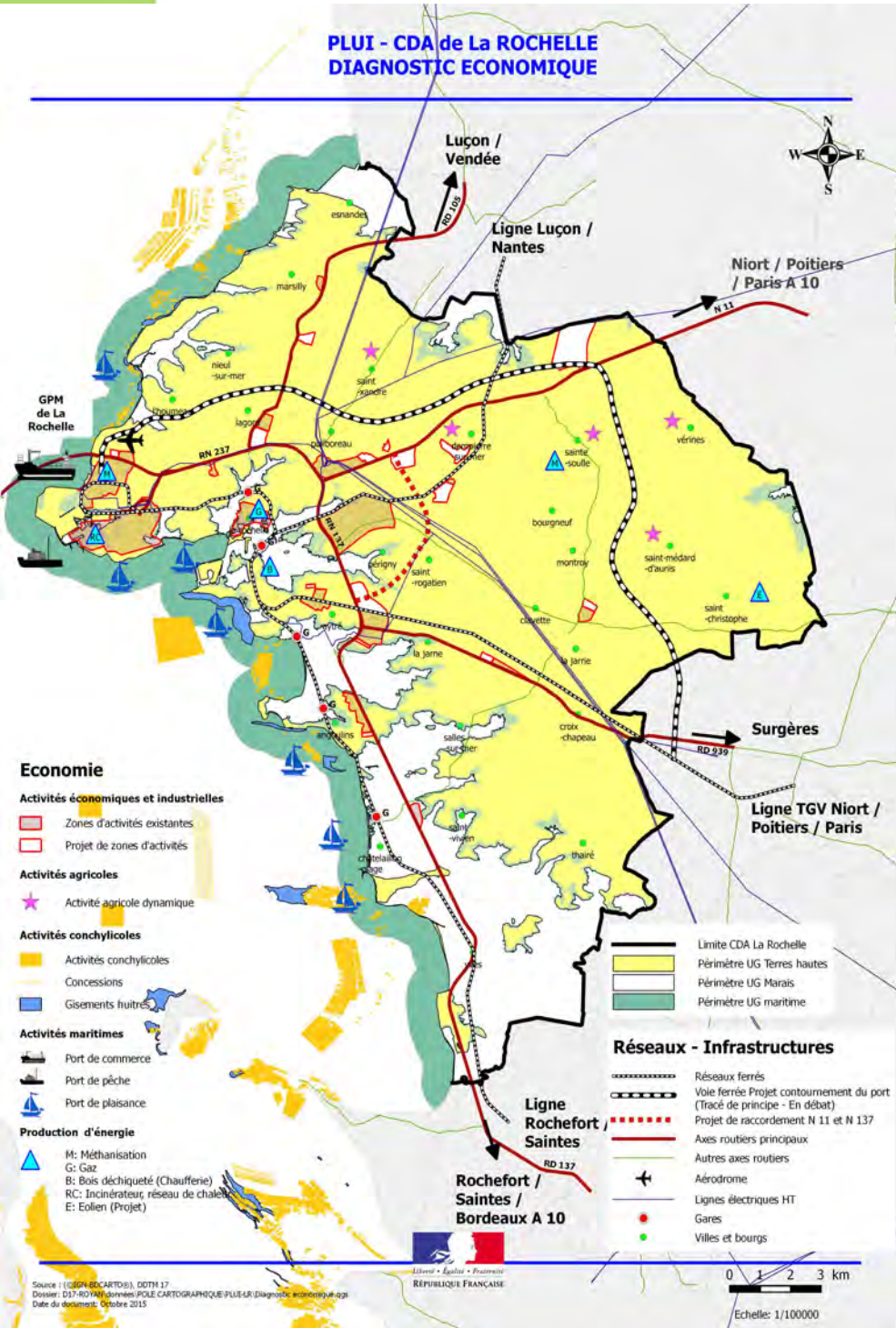
0 1 2 3 km

Echelle: 1/100000

3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

Volet économique

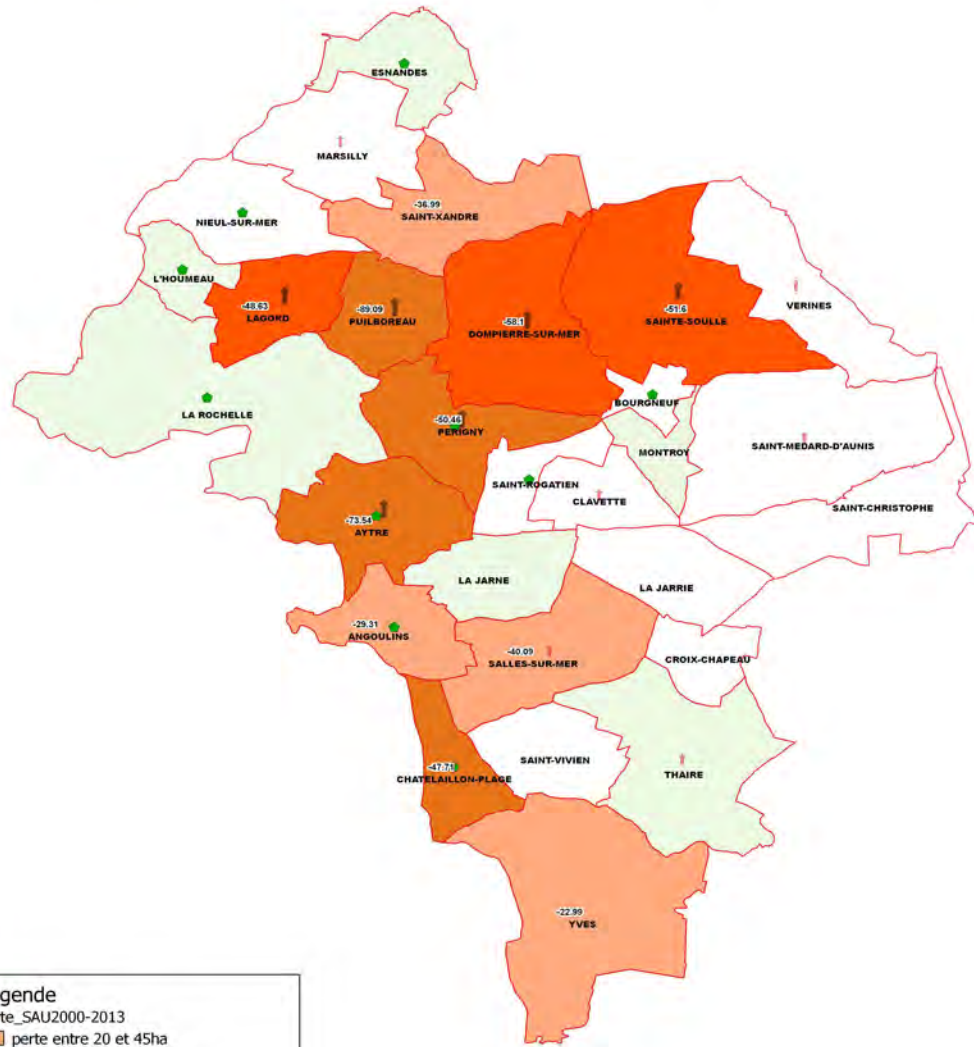
- ▶ Poids économique de l'agglomération : le 1/3 des emplois du 17 ; plus du 1/4 des entreprises ; 27,5 % des chômeurs
- ▶ Une économie locale qui structure le territoire selon une **logique de spécialisation**
- ▶ Une économie où prédominent le secteur tertiaire
- ▶ la CdA est le siège de l'essentiel de l'économie maritime du département (avec le GPM)
- ▶ Une économie territoriale en pleine transformation :
 - * avec le **renforcement du poids de l'agriculture**, du fait de l'élargissement du périmètre de l'EPCI
 - * avec des **filières nouvelles** venant compléter ce développement
- ▶ **des besoins et des opportunités à saisir** pour le **marché de l'emploi** dans les années à venir



Aspects spécifiques à l'économie agricole

Charente-Maritime

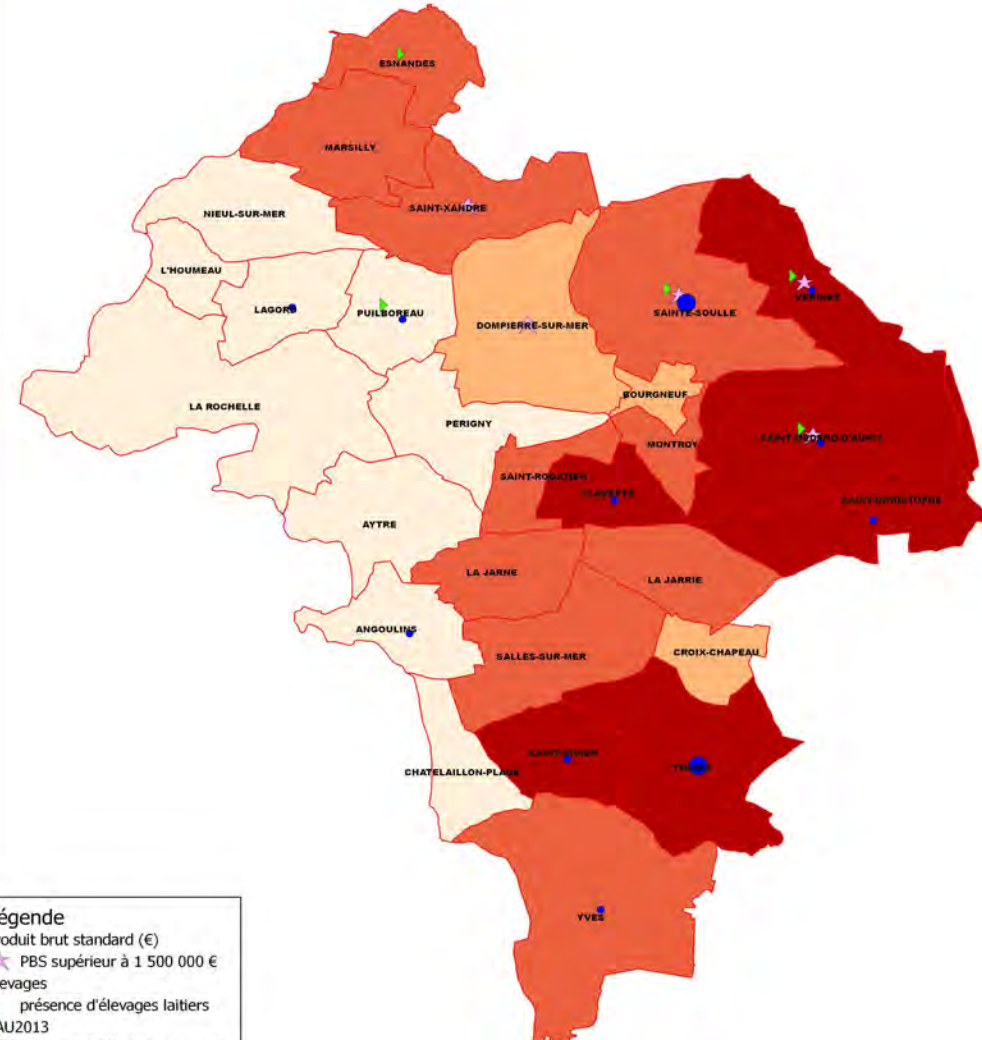
PLUi CdA de la Rochelle - Evolution activité agricole 2000-2010



Légende
 Perte_SAU2000-2013
 perte entre 20 et 45ha
 perte de plus de 50ha
 Evolution_population99-2010
 gain entre 400 et 700 habitants
 gain de plus de 700 habitants
 Evolution NB d'exploitation (%2000-2010)
 perte de plus de 40% des exploitations
 Communes avec moins de 5 sièges
 moins de 5 exploitations sur la commune

Charente-Maritime

PLUi CdA de la Rochelle - Poids agricole des communes

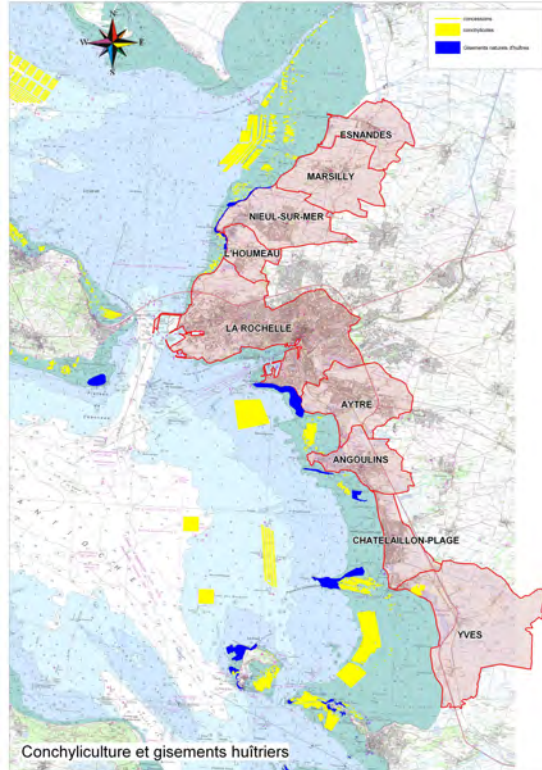


Légende
 Produit brut standard (€)
 * PBS supérieur à 1 500 000 €
 Elevages
 présence d'élevages laitiers
 SAU2013
 moins de 60% de la commune
 60-70%
 70-80%
 plus de 80%
 Surfaces irriguées/SAU(2010)
 Irrigation présente
 Plus de 20% de la SAU irriguée

aspects économiques spécifiques à la zone maritime

3 secteurs à vocation adaptée aux conditions naturelles

La Conchyliculture



2ème rang européen: secteurs Nord La Rochelle et bassin Marennes-Oléron

280 professionnels (7000 emplois directs et 12 000 indirects)

Ostréculture

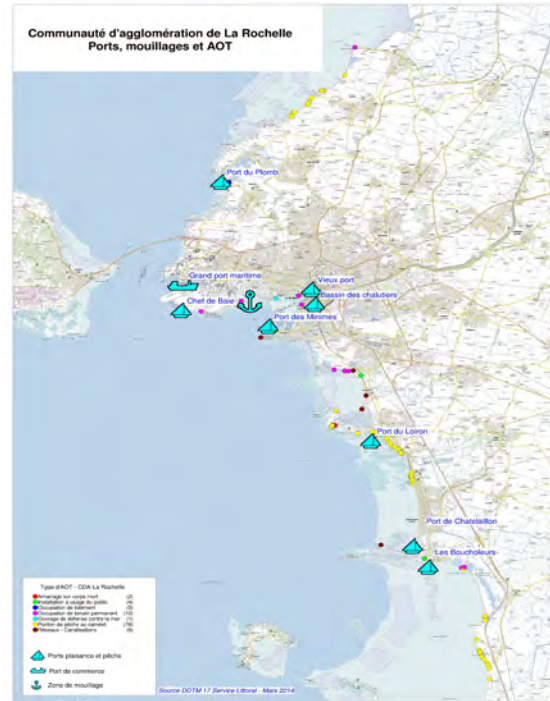
(1157 concessions pour 191ha)

Mytiliculture

(1583 pour 165kms)

(Marsilly-Esnandes-Yves)

Les Activités Portuaires



1er pilier économique du département Commerce (GPM)

6^e rang national, le seul en eaux profondes
env 10 MT de marchandises traitées 543 ha
(234 ha terrestre - 310 ha maritime)

1^{er} importation de produits forestiers (30% des volumes)

2^e exportation des céréales (40% des volumes)

30% restants : produits pétroliers

Avec 12 % par achèvement ferroviaire

Plaisance

Minimes : 1^{er} port de plaisance national

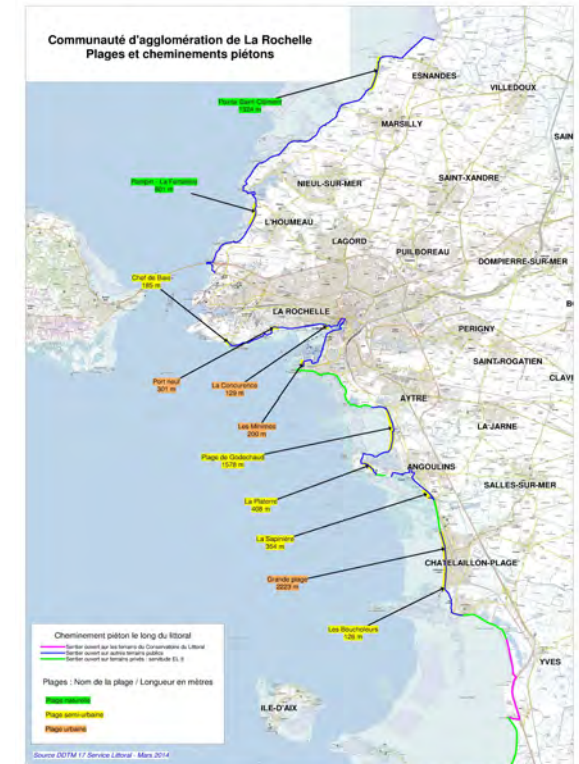
11 kms de pontons – 50 ha - 4 800 places à flot

Le Vieux Port et ses 3 bassins en centre-ville

Pêche (Chef de Baie)

12 à 15 000 tonnes - 10 ha en eaux profondes

Le Tourisme



Activités Nautiques

Escales du GPM (20 à 30 bateaux par an)
30 000 passagers

Voile et navigation, sports d'eau

Plages

7 kms de linéaires

Avec 7,6 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings (insee 2006), le littoral de Charente-Maritime se place en 1^{ère} position parmi les littoraux de la façade atlantique

Loisirs

20
pêche à pied, randonnées et promenade sur le sentier du littoral et les nombreux itinéraires cyclables (véloodyssée)

3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

Volet « Déplacement »

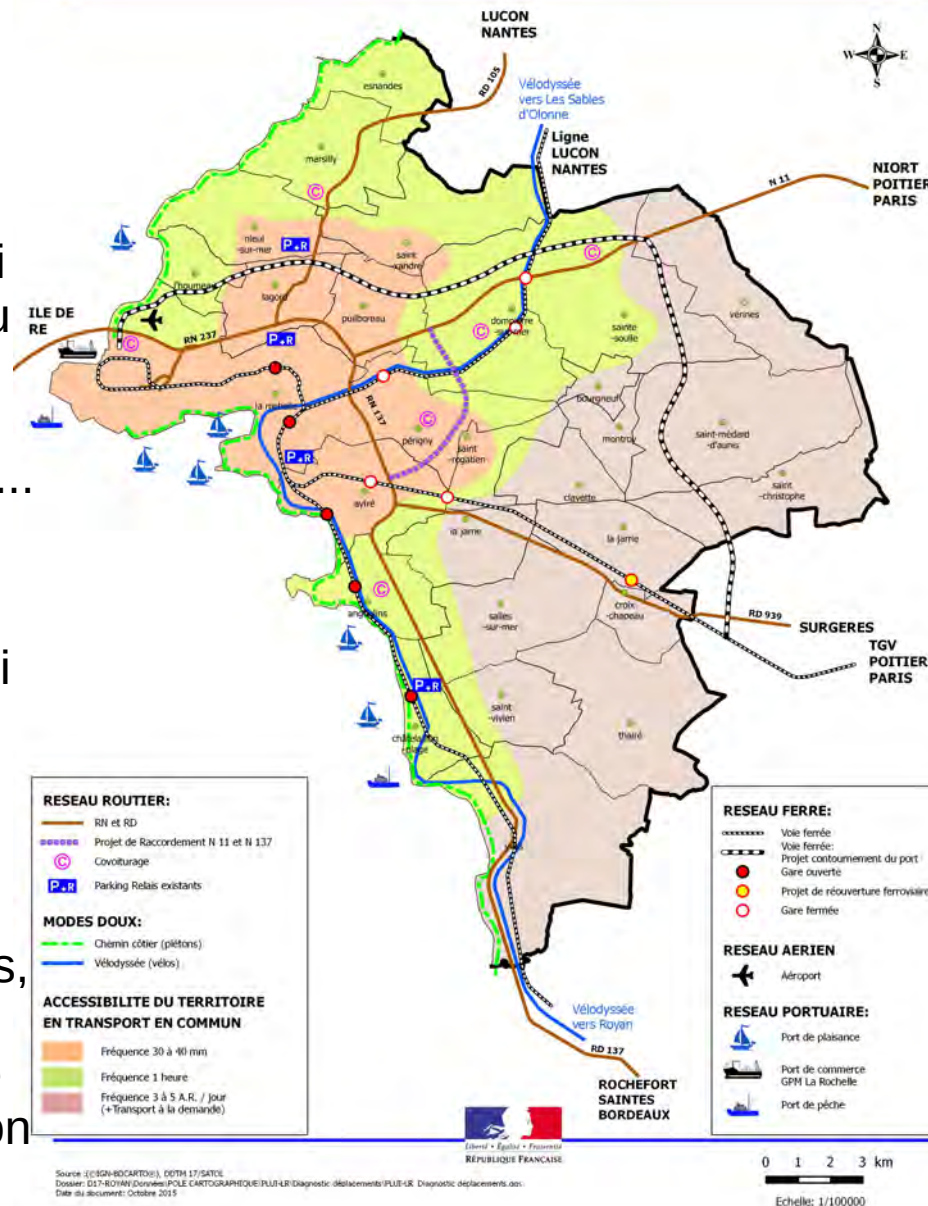
PLUI - CDA de La ROCHELLE
DIAGNOSTIC DEPLACEMENTS

► **Un territoire excentré, mais bien connecté** aux réseaux nationaux et internationaux.

► Une **offre en déplacements et transports complète** qui concourt à l'attractivité du territoire : liaisons routières, maritimes, ferroviaires, et aériennes... (voyageurs et marchandises).

► Mais des dessertes qui connaissent des remises en cause régulières.

► Une **grande vitalité des liaisons maritimes**, notamment commerciales, grâce au GPM, dont les évolutions vont dépendre de l'aménagement de son arrière pays



► Une **progression de l'urbanisation vers l'Est génératrice de déplacements**, qui réinterroge les politiques d'aménagement (articulation développement économique et habitat).

► Une **grande vulnérabilité des infrastructures de transports**, en particulier le long de littoral.

► Un élargissement du périmètre de l'agglomération qui repose la question de l'**organisation d'une offre de transports vers les territoires plus éloignés à l'Est**



3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

Volet « Déplacement »

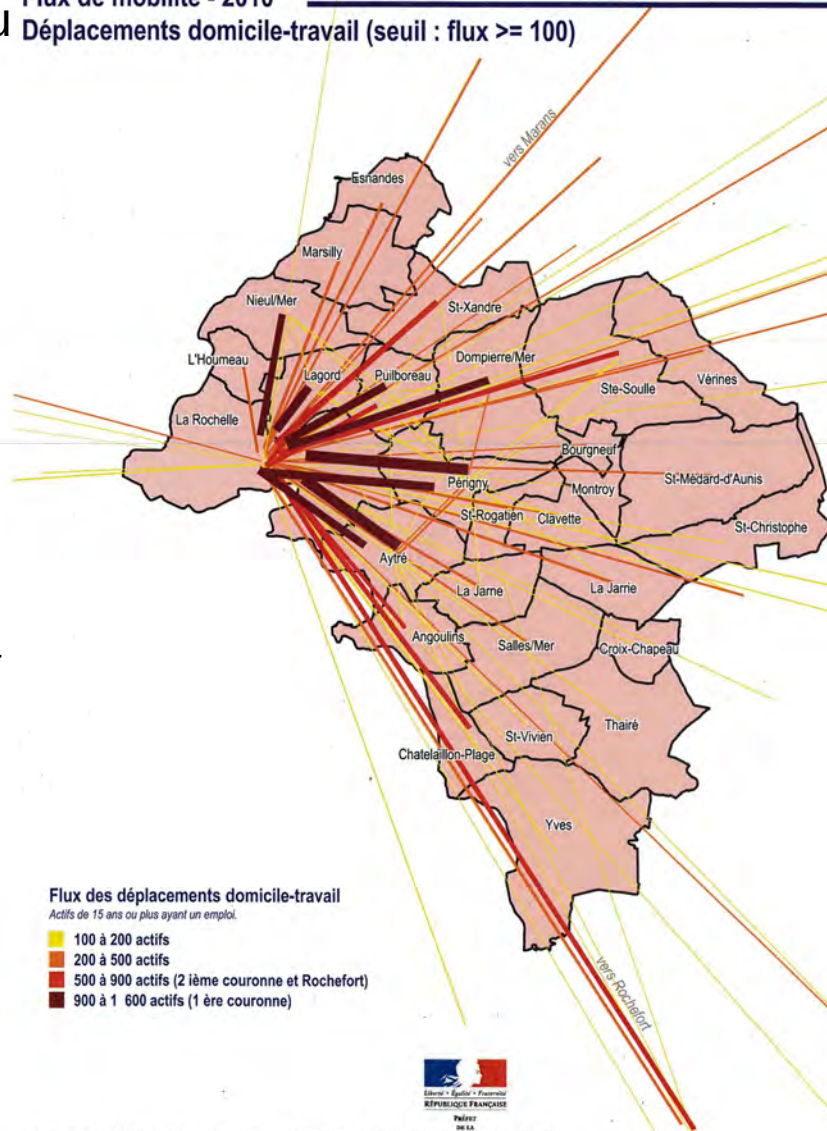
► Des **trafics routiers importants**, du fait des migrations pendulaires, du transport de marchandises ..., qui s'intensifient en période estivale (saison touristique).

► Malgré les efforts importants de développement des réseaux de transports collectifs et des modes doux, la part modale de la voiture reste majoritaire.

► Une **intensité de la circulation** qui **génère des accidents et des nuisances** (air, bruit...)

► Une offre de stationnement qui attire la voiture en centre-ville, **malgré...**

PLH de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Flux de mobilité - 2010
Déplacements domicile-travail (seuil : flux >= 100)



Flux des déplacements domicile-travail
Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

100 à 200 actifs
200 à 500 actifs
500 à 900 actifs (2 ^{ème} couronne et Rochefort)
900 à 1 600 actifs (1 ^{ère} couronne)

Cartographie : DDTM17/MSIG - \\ddtm-1\itous_services\PLUI_LR\201411_PLUI_CDA_LA_ROCHELLE\PLH_LR_carte_31_201411.WOR
Novembre 2014

► ...de **nombreuses actions en faveur du développement de l'intermodalité** (PEM, parkings relais, TC, mise à disposition de vélos...)

► Une incitation active de la collectivité auprès des acteurs économiques, pour la **mise en place** de leur **plan de déplacements**.

► Une gouvernance multi-acteurs complexe, dont les enjeux dépassent le cadre de l'agglomération.

► Un **recours** par la collectivité **aux énergies renouvelables**, qui constitue une pratique déjà bien ancrée et contribue à l'image innovante du territoire. (Yélomobile, participation au projet européen « City Mobil »)



3.2. Etat des lieux et dynamiques du milieu anthropique

PLUI - CDA de La ROCHELLE
DIAGNOSTIC RISQUES

Volet Risques

► Aléas naturels

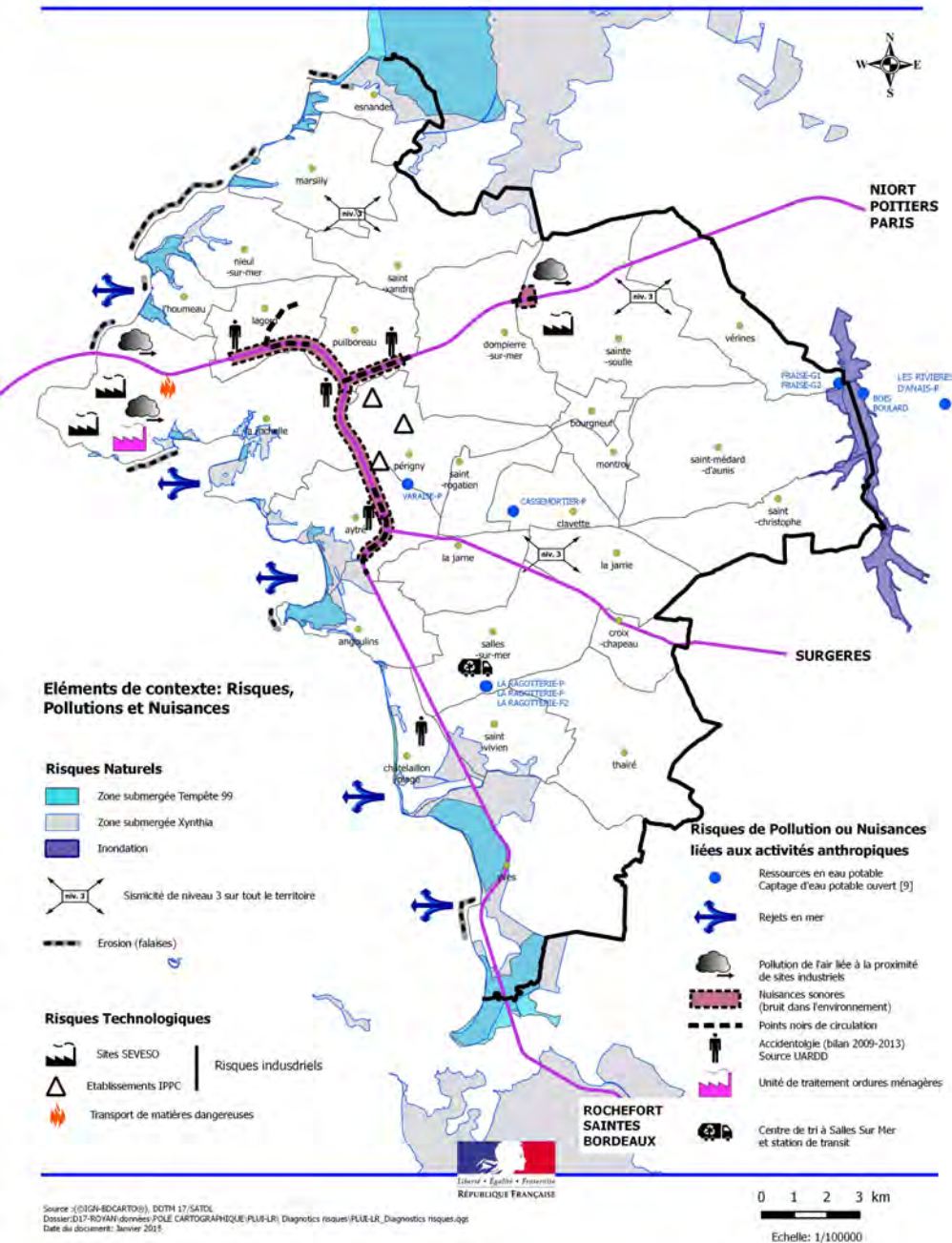
- érosion
- submersion
- inondation
- sismicité

► Aléas technologiques

- sites industriels (SEVESO, ICPE, transports matières dangereuses)

► Aléas pollutions ou nuisances liées aux activités anthropiques :

- pollution de l'air
- pollution de l'eau (captage eau potable, rejets en mer)
- nuisances sonores
- Déchets
- Points noirs de circulation / accidentologie



3.2. AFOM / Milieu anthropique

Faiblesses / Menaces

Aptitudes / Opportunités

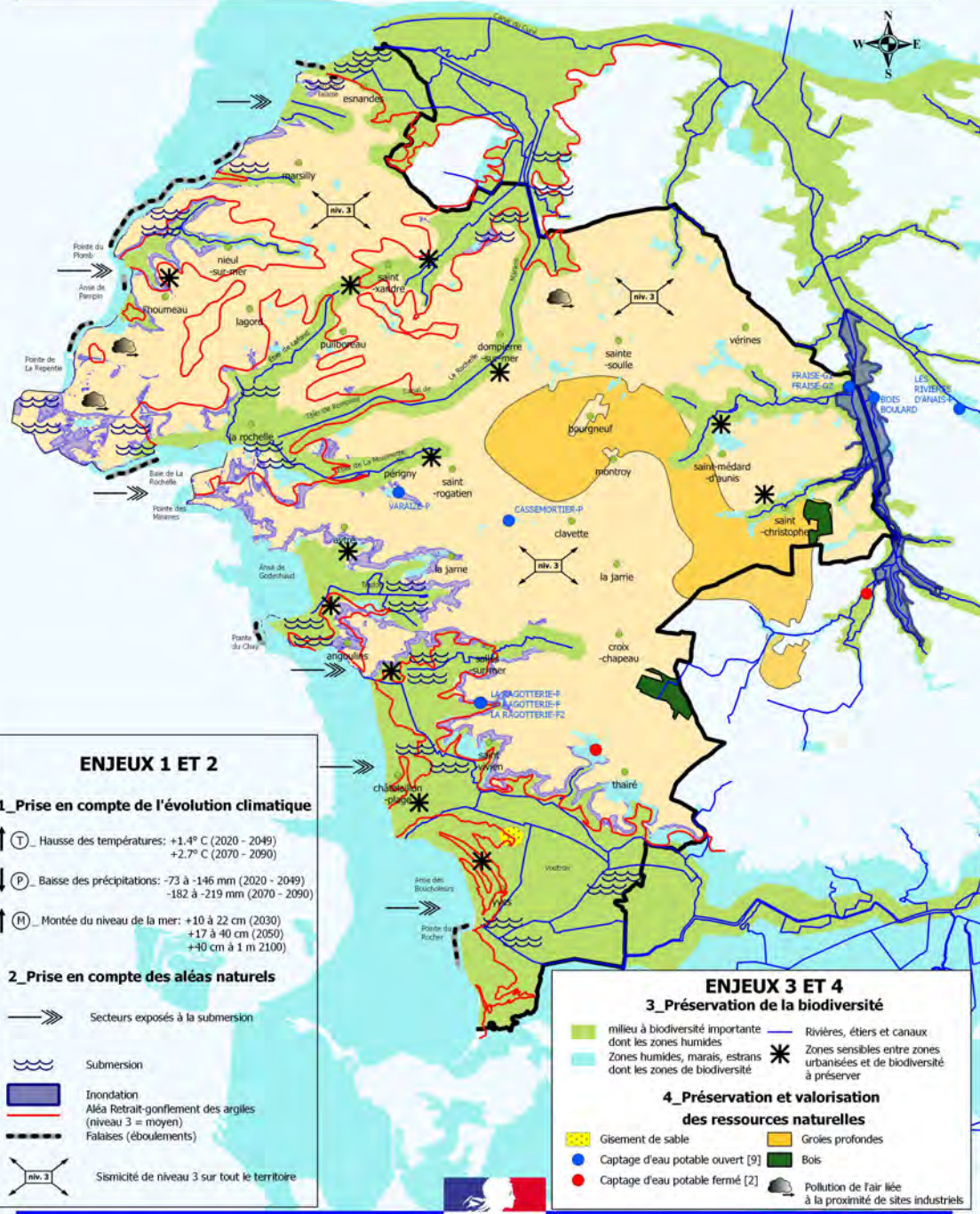
- ▶ Attractivité / position littorale. Image valorisée du territoire
- ▶ Dynamisme des migrations résidentielles
- ▶ Dynamisme économique et d'innovation ; forts besoins en recrutement dans les années à venir
- ▶ Capacité d'accueil / Renouvellement urbain
- ▶ Nouvelles filières économiques à développer

- ▶ Vulnérabilité du territoire (biens et populations) aux aléas climatiques et technologiques
- ▶ de nombreux conflits d'usage à gérer (saturation du littoral, occupation du sol, utilisation de l'eau...)
- ▶ vieillissement, et augmentation de la dépendance
- ▶ appauvrissement de la diversité des fonctions urbaines, renforcement des déséquilibres sociaux
- ▶ décalage de l'offre en habitat / besoins
- ▶ sensibilité aux marchés et dépendance économique aux centres de décisions extérieurs
- ▶ poursuite du tout voiture (impact sur la santé, cadre de vie)
- ▶ une gouvernance élargie qui complexifie les partenariats

3.3. Les enjeux d'aménagement et de développement durable

Les enjeux environnementaux

- ▶ prise en compte de l'évolution climatique
- ▶ prise en compte des aléas naturels
- ▶ gestion économe de la ressource en eau et le maintien de sa qualité
- ▶ préservation ou restauration de la biodiversité
- ▶ préservation et valorisation des ressources naturelles du territoire



Source : (©IGN-BDCARTO3), DDM 17/SATOL
Dossier: D17-ROYAN/données/POLE CARTOGRAPHIQUE/PLUI-LR/Enjeux environnementaux/PLUI-LR_Enjeux environnementaux.qgs
Date du document: Mai 2015

Les enjeux de déplacement

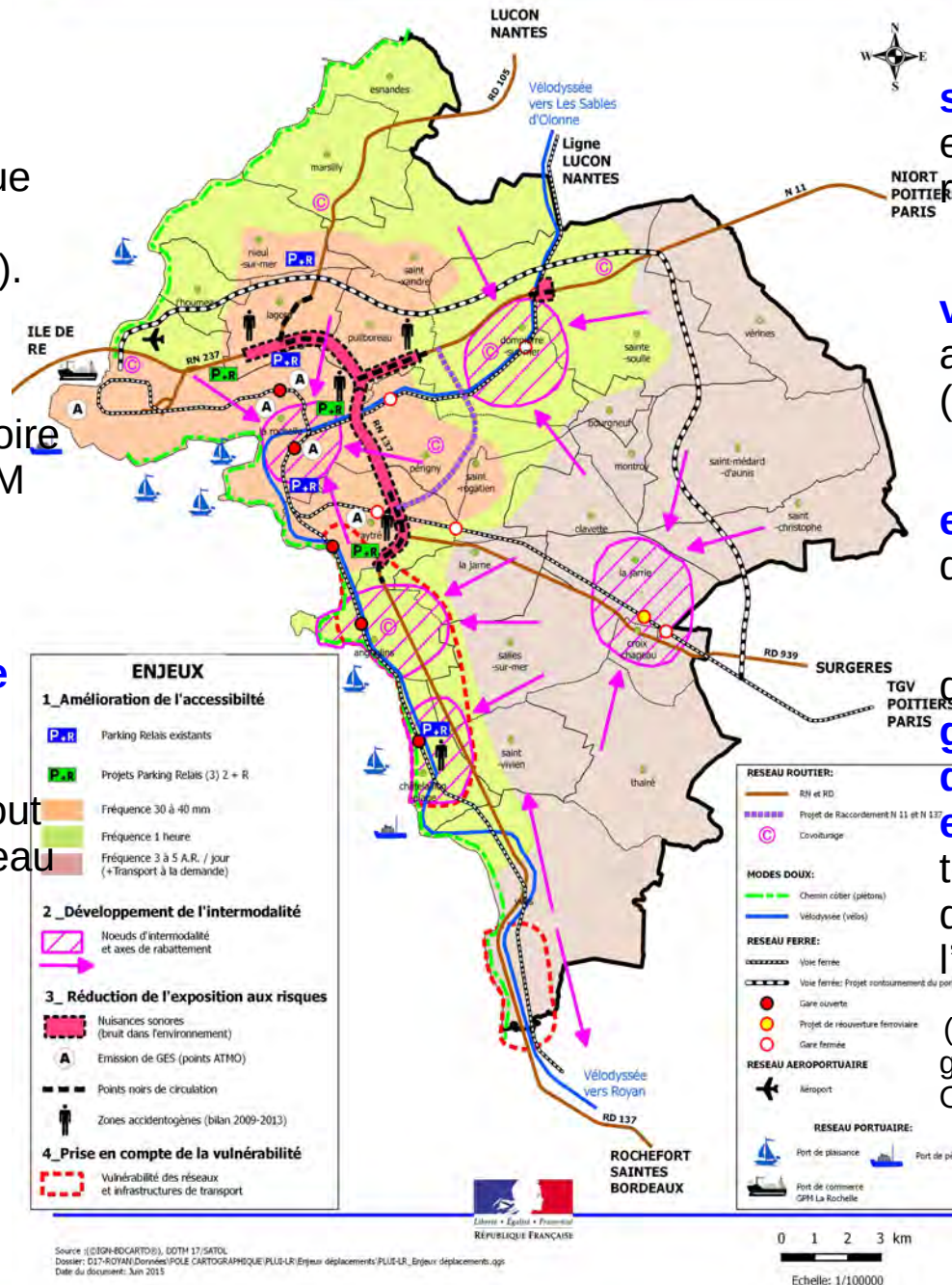
► **Intégration des déplacements au centre des réflexions d'aménagement** (triptyque économie, habitat et déplacements / transports). Et en particulier prise en compte de :

- l'élargissement du territoire de développement du GPM
- de la fréquentation touristique

► **Développement d'une offre de mobilité « propre »**, utilisant les énergies renouvelables, tout en maintenant un bon niveau d'accessibilité pour l'ensemble du territoire.

► Mise en place ou **renforcement de pôles d'intermodalité** sur les secteurs stratégiques du territoire.

PLUI - CDA de La ROCHELLE ENJEUX DEPLACEMENTS



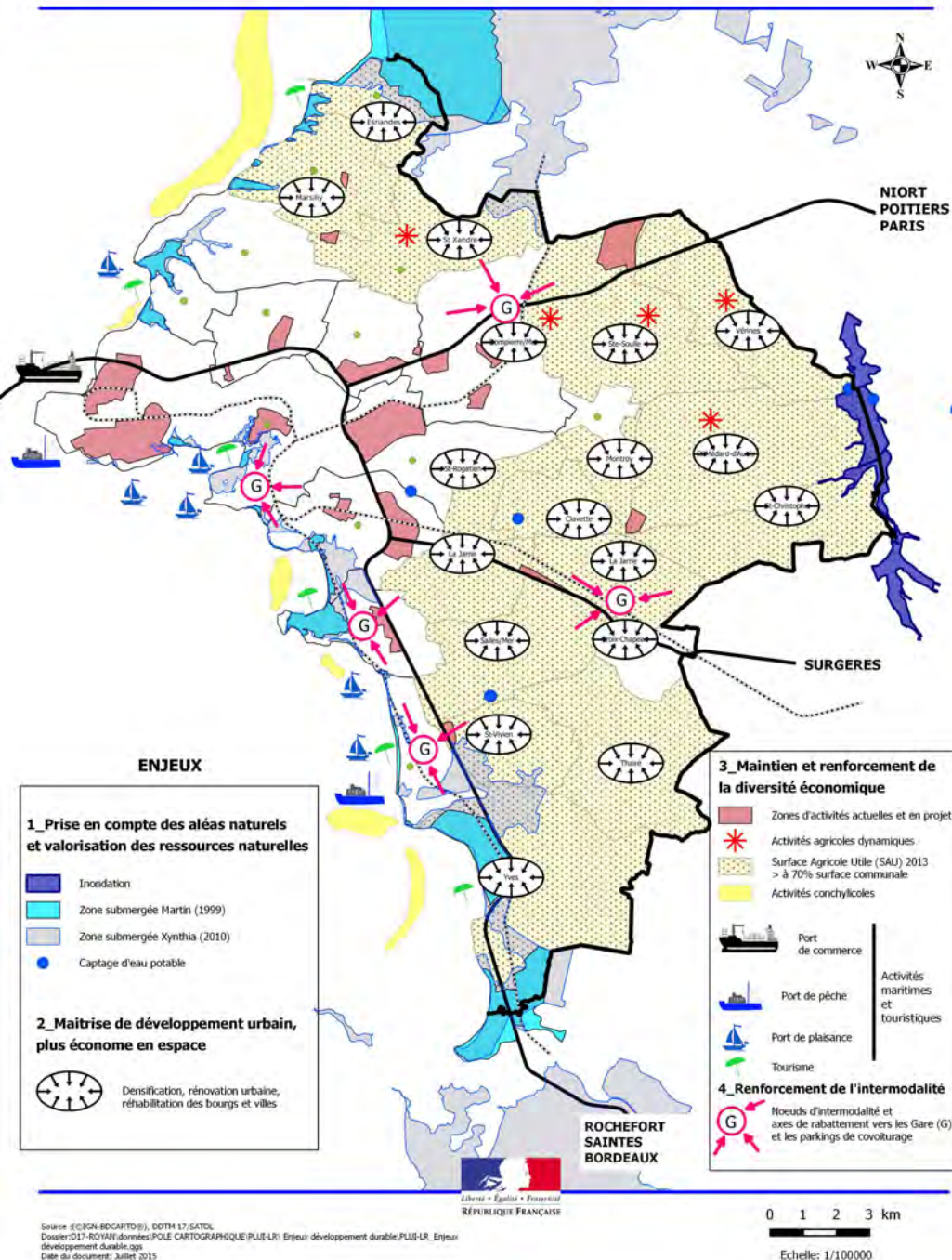
► **Amélioration de la sécurité des déplacements** et transports sur tous les réseaux de communication .

► **Réduction de la vulnérabilité des réseaux** aux aléas climatiques (adaptation)

► **Traitement des nuisances et pollutions** liées aux déplacements et transports

► A l'occasion du volet PDU du PLUI, **mobilisation d'une gouvernance permettant d'articuler tous les acteurs externes et internes** au territoire, au service du projet de mobilité durable de l'agglomération

(1) (collectivités territoriales, AOT, gestionnaires de réseaux et de trafics, OPF... acteurs économiques, usagers...)



- ▶ Prise en compte des aléas naturels
- ▶ Valorisation des ressources naturelles
- ▶ Préparation du territoire à la transition énergétique
- ▶ Un développement urbain plus économe en espace
- ▶ Renforcement de la diversité urbaine, sociale, et économique
- ▶ Développement de l'intermodalité (volet déplacements)

Enjeux sur des territoires spécifiques

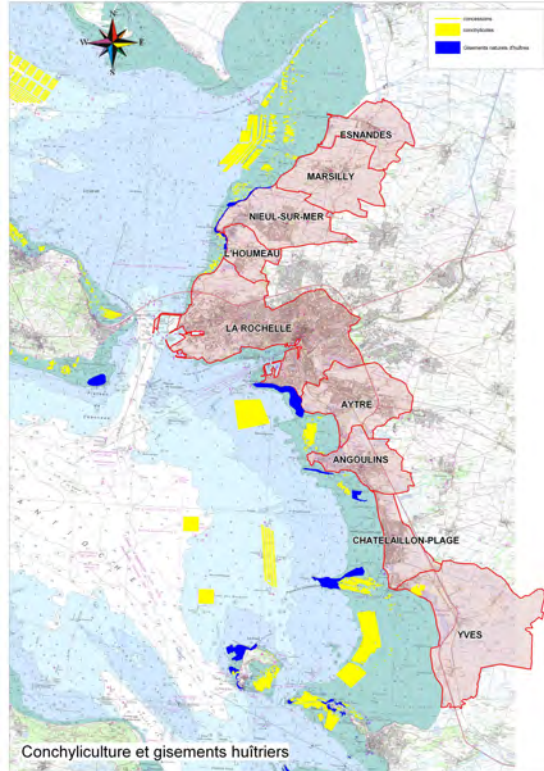
* la zone maritime

* la zone des marais

La zone maritime : milieu anthropique

3 secteurs à vocation adaptée aux conditions naturelles

La Conchyliculture



2ème rang européen: secteurs Nord La Rochelle et bassin Marennes-Oléron

280 professionnels (7000 emplois directs et 12 000 indirects)

Ostréiculture

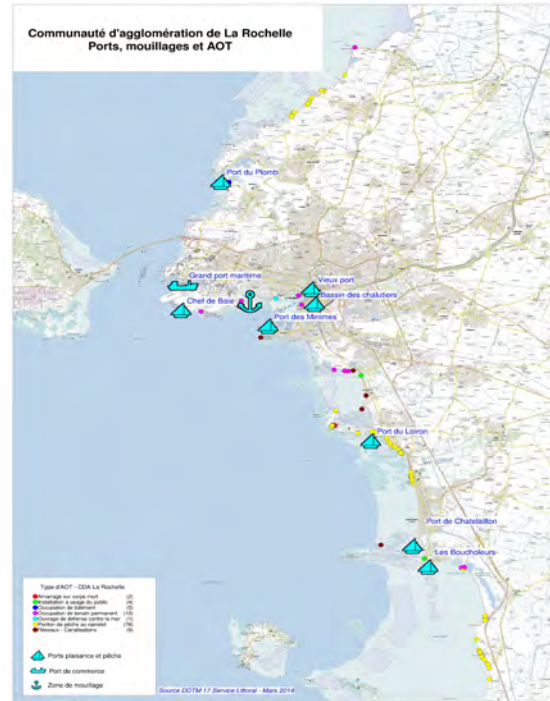
(1157 concessions pour 191ha)

Mytiliculture

(1583 pour 165kms)

(Marsilly-Esnandes-Yves)

Les Activités Portuaires



1er pilier économique du département Commerce (GPM)

6^e rang national, le seul en eaux profondes
env 10 MT de marchandises traitées 543 ha
(234 ha terrestre - 310 ha maritime)

1^{er} importation de produits forestiers (30% des volumes)

2^e exportation des céréales (40% des volumes)

30% restants : produits pétroliers

Avec 12 % par acheminement ferroviaire

Plaisance

Minimes : 1^{er} port de plaisance national

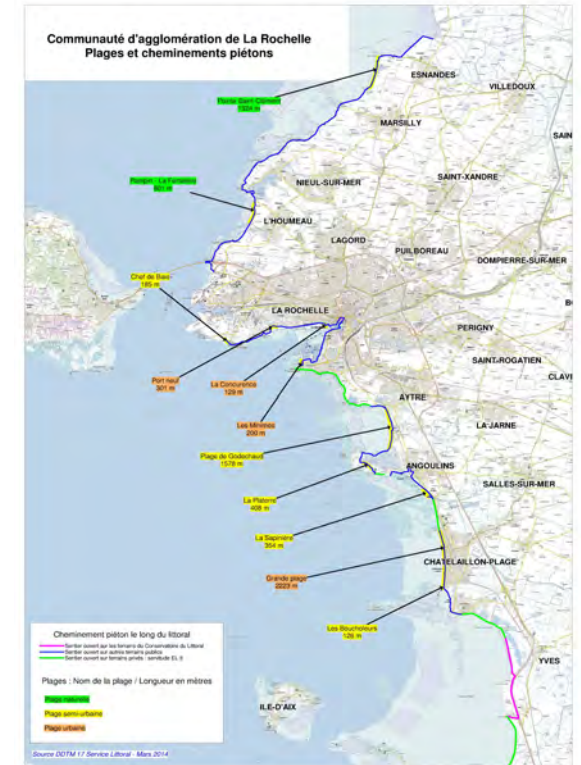
11 kms de pontons – 50 ha - 4 800 places à flot

Le Vieux Port et ses 3 bassins en centre-ville

Pêche (Chef de Baie)

12 à 15 000 tonnes - 10 ha en eaux profondes

Le Tourisme



Activités Nautiques

Escales du GPM (20 à 30 bateaux par an)

30 000 passagers

Voile et navigation, sports d'eau

Plages

7 kms de linéaires

Avec 7,6 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings (insee 2006), le littoral de Charente-Maritime se place en 1^{ère} position parmi les littoraux de la façade atlantique

Loisirs

30
pêche à pied, randonnées et promenade sur le sentier du littoral et les nombreux itinéraires cyclables (véloodyssée)

Zone Maritime : enjeux de développement durable

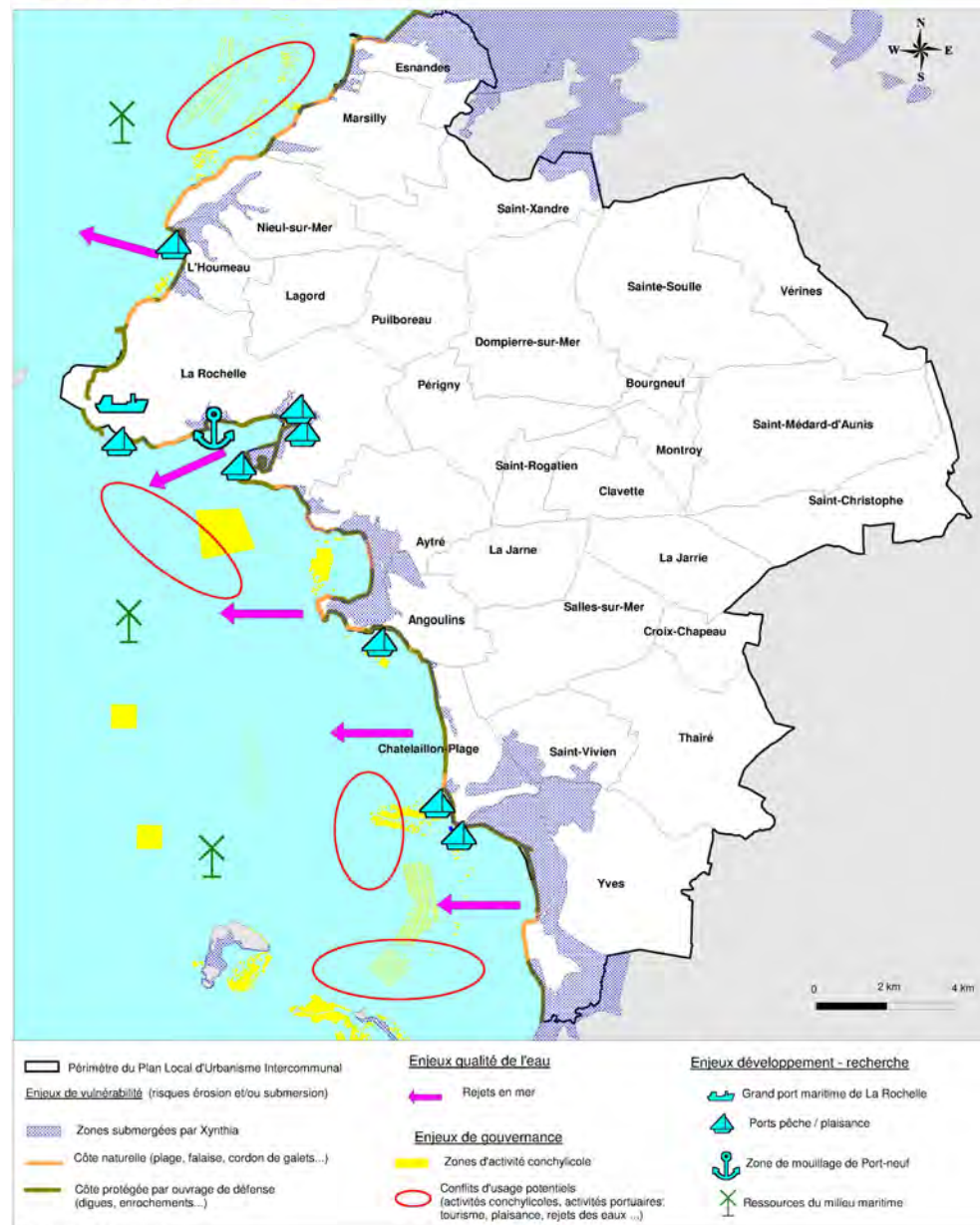
1- Réduction de la vulnérabilité des biens et personnes aux aléas naturels

2- Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

3- Pérennisation et consolidation de la filière activités maritimes

4- Développement des recherches sur le potentiel des ressources naturelles

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Carte des enjeux maritimes

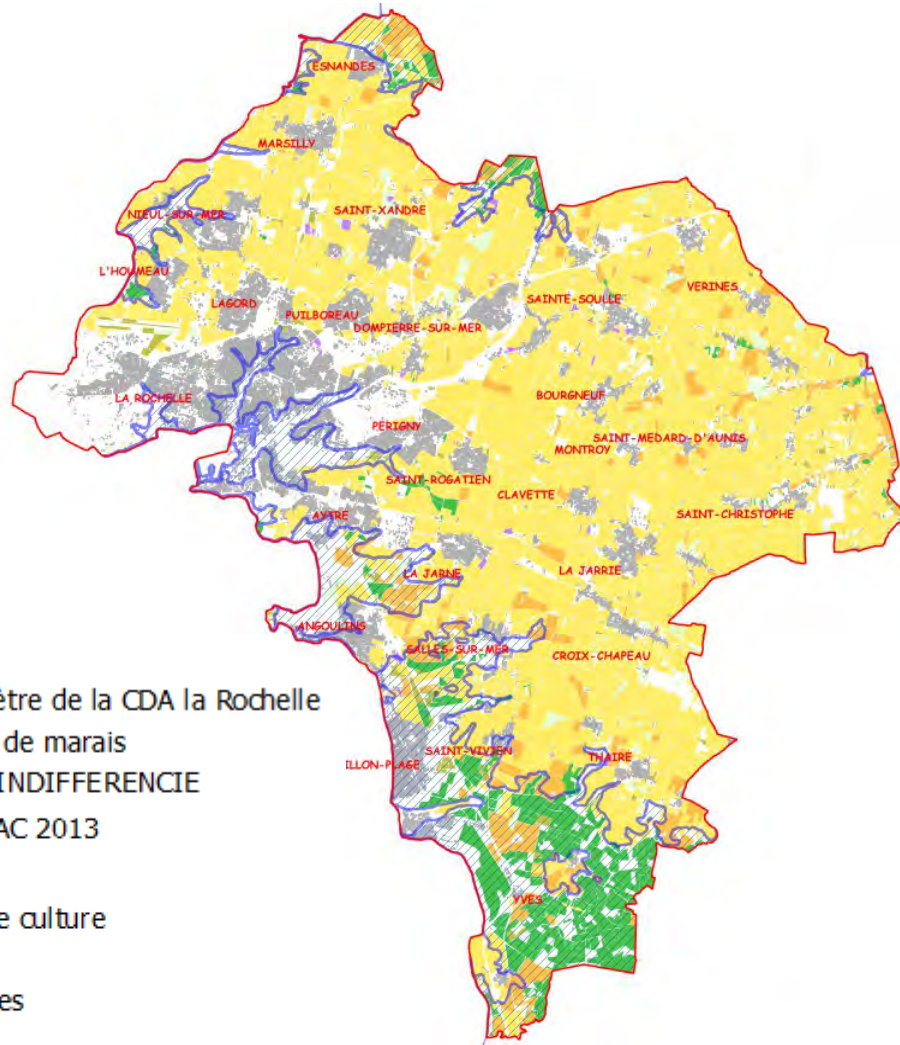


Fond : GEOFLA Communes
Source des données : DDTM17 / Service Littoral
Cartographie : DDTM 17
Novembre 2014



Zone des marais : milieu anthropique

- Des usages et des activités diversifiés, témoins d'une attractivité emblématique du littoral atlantique
 - une agriculture représentant 4000 ha de terres cultivées dominés par les céréales, mais une présence encore importante de l'élevage en Pays Rochefortais qui entretient les marais

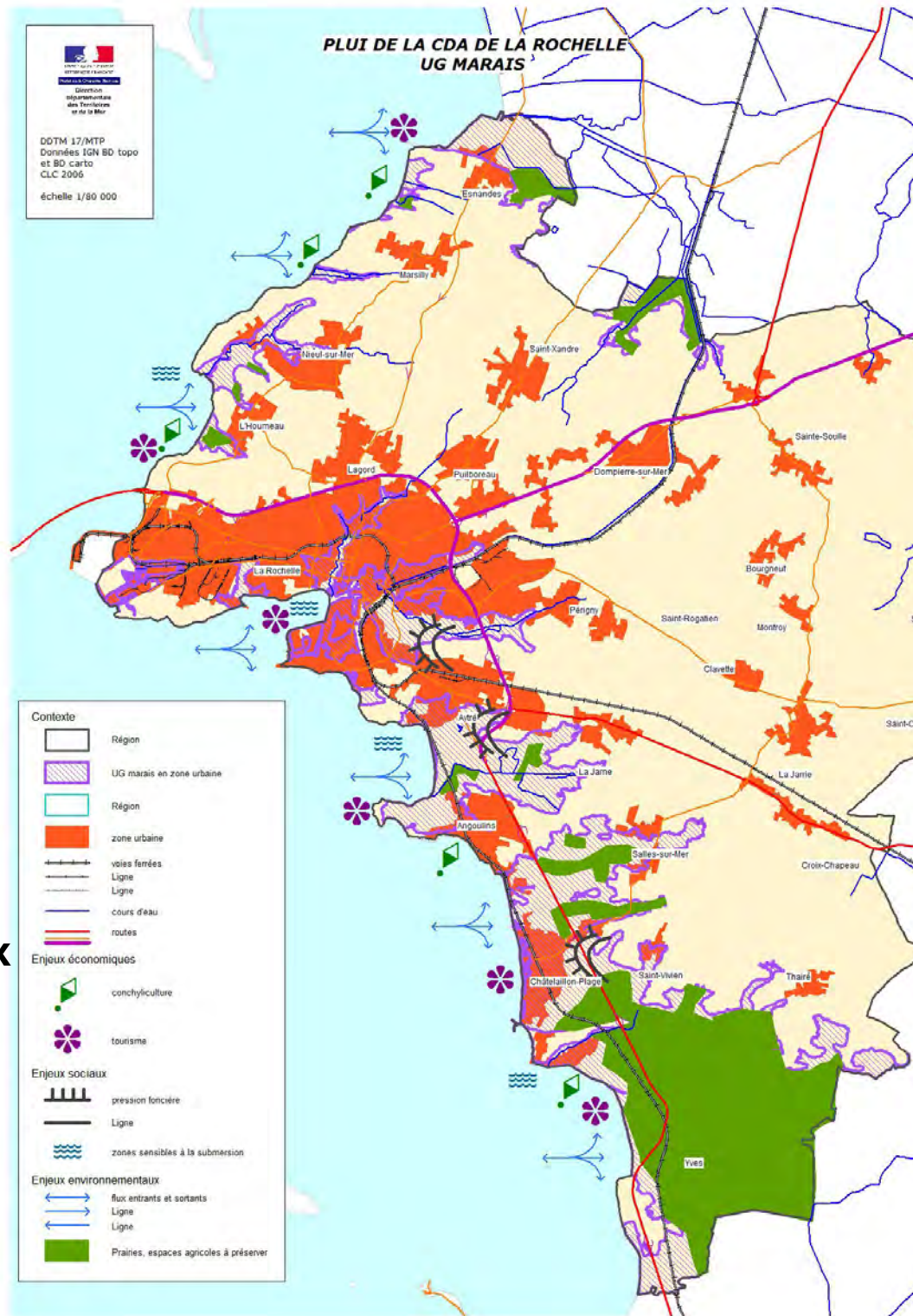


- une activité touristique importante qui place le département au 1^{er} rang en terme de fréquentation sur la façade atlantique
- des loisirs typiques des côtes du département
- des équipements permettant un accueil pédagogique au sein des marais

Zone des marais Enjeux de DD :

1 - anticipation des conséquences du réchauffement climatique :

- conforter les ouvrages de protections marines
- préserver les fonctionnalités des marais / aux zones urbanisées



2 - Maintien du bon fonctionnement du marais régulant le milieu marin et les terres hautes en vue de :

- préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau
- conserver la biodiversité
- maintenir les activités agricoles
- maintenir le rôle essentiel d'échange entre le milieu marin et les terres hautes par l'entretien des réseaux de canaux existant et la restauration des ouvrages à la mer

4 – Les attentes de l'Etat

ENVIRONNEMENT :

- ▶ Prise en compte des **aléas naturels**
- ▶ Prise en compte de l'**interface « Terre-Mer »** au sein du PLUi (gestion intégrée du littoral), l'articulation avec le Parc Naturel Marin (PNM)
- ▶ Préservation et valorisation des **ressources naturelles** (biodiversité, eau, paysages, sols/sous-sol)
- ▶ Une réflexion sur la **capacité d'accueil du territoire** tenant compte des aléas naturels et des risques technologiques, en préservant les espaces agricoles et naturels.

AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT :

- ▶ Une **politique d'aménagement** permettant de répondre aux besoins avec le souci du **rééquilibrage social et urbain du territoire**, et prenant en compte **les évolutions climatiques**
- ▶ Une **politique de développement** mobilisant le territoire à travers :
 - des objectifs d'*économie du sol* et de *renouvellement urbain*
 - le *développement d'une offre en services de proximité*, nécessaire à la vie quotidienne, sur tout le territoire
 - la *définition d'une stratégie foncière et immobilière* au service d'un projet de territoire favorisant la sobriété énergétique
 - une *action sur les bâtiments consommateurs d'énergie* (rénovation thermique de l'habitat notamment)
 - et la promotion d'une politique de *déplacements durable* (y compris pour la mobilité touristique)

AMENAGEMENT/ DEVELOPPEMENT (suite) :

* Volet économique :

Une attention particulière est à porter sur :

- ▶ l'économie maritime
- ▶ les besoins de développement du Grand Port Maritime de La Rochelle notamment sur son arrière-pays
- ▶ la diversification de l'activité agricole, prenant en compte les besoins locaux, notamment alimentaires du territoire (circuits courts, ventes directes)
- ▶ la valorisation des potentialités du territoire en énergies renouvelables
- ▶ le développement d'une économie :
 - * limitant le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie
 - * favorisant la mutualisation des activités, des connaissances, des compétences au niveau du tertiaire (coopératives, mutuelles, fondations)
- ▶ et l'aménagement numérique du territoire.

* Volet « déplacements » (PDU)

- ▶ Positionnement de la question des déplacements au centre des réflexions d'aménagement
- ▶ Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du territoire notamment par le renforcement de l'intermodalité
- ▶ Développement d'une offre de déplacements proposant des alternatives au « tout voiture », y compris pour les déplacements en période touristique

GOVERNANCE :

La réflexion PLUI constitue :

- ▶ un exercice de nécessaire d'articulation du PLUI avec les autres politiques publiques (PLH, PCET...)
- ▶ un moment de bilan, permettant de faire le point sur la situation et les perspectives du territoire qui passe par le partage des connaissances entre tous les acteurs ;
- ▶ une opportunité de mise en place un dispositif d'observation et de suivi, devant se concevoir comme un véritable outil d'aide à la décision, de pilotage et de réflexion prospective ;

- ▶ un moment privilégié d'échanges entre les différentes échelles de gouvernance de l'agglomération (CdA, communes), et avec les populations, les associations, les acteurs de la société et de l'économie locale... ;
- ▶ une occasion de consolider les partenariats avec les centres de décision extérieurs au territoire, dont les politiques ont un impact sur le développement de l'agglomération (eau, économie, habitat) ;
- ▶ une base de réflexion pouvant être utilisée à terme dans le projet de « grand SCOT » (CDA La Rochelle, CDC Aunis Atlantique et Aunis-Sud).

Pilotée par la Conférence des maires

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Conception : DDTM 17 / MTP : MO Thorette - SATOL : C. Puyrazat

